



Mon patron exige que je change mes horaires du jour au lendemain;

Par **wanzama**, le **09/11/2012** à **20:59**

Bonjour, rnun patron peut il modifier vos horaires de travail du jour au lendemain??je travail depuis bientot 2 ans dans une entreprise et depuis quelques jours mon chef me signifie que de vais désormais bosser de 13h à 20h45 alors qu'avant c'etait de 6h30 à 14h15;je suis chauffeur pl et seul avec un petit garçon de 7 ans;rnmerci

Par **pat76**, le **10/11/2012** à **17:32**

BonjourrrnVotre employeur ne peut modifier vos horaires sans vous en avoir avertit au moins 7 jours à l'avance et par écrit.rnrnSi les horaires que vous effectuez actuellement sont indiqués en détail dans votre contrat de travail, vous êtes en droit dans refuser la modification.rnrnCe refus ne pourra pas être considéré comme une faute grave et entraîné un licenciement à lui seul.rnrnVous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?